



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 Décembre 2022



Le quinze décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Virginie Leclercq, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish (arrivé à 20h), Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Philippe Devin, Alexia Poullet.

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Christophe Delingette (pouvoir à Martine Chevallier).

Absente : Marion Vasseur

Secrétaire de séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Fonctionnement Accueil de loisirs et cantine : deux remarques de parents ont été remontées à la Mairie concernant le fonctionnement de ces services. Véronique Pierron a eu un entretien avec les personnes concernées. Des mesures correctives (formations...) ont été décidées. Un point sera fait fin Mars sur ces services.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents : Alexia POULLET, Alexandre FISH

L'arbre endommagé sur la place sera remplacé par un tilleul pour un montant de 345 euros (arrachage et plantation). Dommage pris en charge par notre assurance.

Plantations : la commission propose :

- Un aménagement avec de petits arbustes à fleurs sur la place communale pour éviter le stationnement sur les bordures et pelouses pour un montant de 128.40 euros.
- De fleurir la fontaine Naudin pour un montant de 24 euros.
- De remplacer quelques rosiers sur le talus de la RN151 pour un montant de 33 euros.
- D'aménager le talus de la RN151, à l'entrée du village côté nord, avec des cotonéasters rampants pour un montant de 145.80 euros

Les plantations seront effectuées par les employés communaux.

La commission propose d'aménager 2 terrains de pétanque sur la partie engazonnée face à la salle polyvalente.

Label des villages fleuris : en projet, l'obtention d'une 1^{ère} fleur pour la commune.

Commission Travaux - Voirie

Rapporteur : Joël NAIN – Philippe DEVIN

Bibliothèque : la chaudière à gaz a été changée et 2 radiateurs en soupente ont été déplacés à l'étage pour optimiser la diffusion de la chaleur.

Le changement du mode de chauffage est abordé par la commission qui a eu une réflexion sur le sujet.

Un chauffage électrique serait trop onéreux ainsi que la mise en place d'une pompe à chaleur.

La réorganisation de la bibliothèque sera abordée avec Marie Thérèse GAMBIER qui en a la charge pour limiter la surface à chauffer dans un premier temps. L'utilisation du rez-de-chaussée sera étudiée ultérieurement.

Eglise : Des dégradations ont été signalées : humidité, plâtre qui s'effrite, paroi dégradée, panneau d'affichage à réparer. La commission s'est rendue sur place et fera établir des devis pour une remise en état.

Ancienne route : un devis a été établi pour la modification du « haricot » et une reprise du bitume sur une surface d'environ 15 m². Le coût des travaux s'élèverait à 3 048.05 euros.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Bulletin municipal : Martine CHEVALLIER a terminé la mise en page et peut transmettre à l'imprimeur.

L'impression sera effectuée par l'entreprise ADN pour un montant de 1 468.50 euros auxquels il faudra déduire les dons des différentes entreprises qui nous soutiennent.

CCAS

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Nos aînés ont apprécié la visite et le colis offert par la municipalité. Certains d'entre eux ont assisté au spectacle de Noël offert aux enfants des écoles. Un bénéficiaire a fait part de son souhait pour une aide informatique.

Les personnes qui n'ont pas répondu n'ont pas reçu de colis.

Aide GYVA GYM : Bernard Riant fait lecture d'un courrier de Bernadette CAPOLUNGO, Présidente de cette association, dans lequel elle fait part des difficultés pour équilibrer les recettes et les dépenses et demande une aide exceptionnelle. Bernard Riant donne connaissance aux membres du conseil municipal des éléments financiers utiles à la décision. Chacun s'exprime librement avant de prendre part au vote pour une aide proposée de 200 euros.

Martine CHEVALLIER, Alexia POULLET, Dany MOINE ne prennent pas part au vote.

Présents : 12

Absente : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 11

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour une aide de 200 euros à l'association GYVA GYM.

III-/ Maison Slimani

Le 8 décembre une réunion s'est tenue en mairie pour évoquer ce très vieux et compliqué dossier. La CA était représentée par trois représentants sous l'autorité de Mr Didier GODEFROY.

La mise en sécurité du bâtiment étant réalisée, il s'agira ensuite, de procéder à la démolition et à définir une destination à l'emplacement ainsi libéré (opération estimée à environ 50 000 €). Un espace paysagé avec parking est envisagé.

IV-/ Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Point annulé

V-/ Dissolution de la caisse des écoles

Vu l'article L.212-10 du code de l'éducation,

Vu la circulaire interministérielle du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles,

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel qui a modifié l'article L.212-10 du code de l'éducation,

Considérant que le dernier acte réalisé par la Caisse des écoles est le vote du compte administratif 2011 et que l'excédent de fonctionnement s'élève à 798.27 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la dissolution de la caisse des écoles à la date de la présente délibération.

ARRETE les comptes de la caisse des écoles conformément au tableau des résultats à la balance comptable fournie par madame le Trésorerie, annexée à la délibération, compte de gestion de l'année 2014.

DECIDE de reprendre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 798.27 € dans le budget principal de la commune sur la ligne '002' « résultat de fonctionnement » au budget prévisionnel de l'exercice 2023,

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V-/ Communications

Communauté d'agglomération :

Une augmentation de 2 % du foncier bâti a été votée lors du conseil communautaire du 15 décembre.

Mobilités : lors de ce conseil communautaire a également été voté un investissement pour des vélos électriques qui seront mis en place dans les 29 communes de la communauté.

Borne SDEY : ce service est gratuit depuis son lancement pour favoriser la transition vers les véhicules électriques. Il est de plus en plus sollicité. Dans le cadre actuel de forte augmentation du coût de l'électricité et pour pérenniser l'existence de ce service dans notre département, le comité départemental du SDEY a décidé de passer à un modèle payant à compter du 2 janvier 2023.

Alexia POULLET mécontente du débat relatif au fonctionnement de l'accueil de loisir et de la cantine fait part de son intention de démissionner.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 26 janvier 2023

La séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le quinze décembre deux mil vingt-deux.

Le Maire,
Bernard RIANI



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE
Absent excusé

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion VASSEUR

Philippe DEVIN

Alexia POULLET